le 14/04/2015

Application agréée E-legalite com

004-240400291-20150414-DC_20150413N024-D



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE

Séance du 13 Avril 2015

OBJET: TAUX DES TAXES LOCALES.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOYENNE DURANCE, DUMENT CONVOQUE PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT, S'EST ASSEMBLÉ

LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE QUINZE A DIX-HUIT HEURES,
A SON SIEGE, DANS LA SALLE ORDINAIRE DE SES DELIBERATIONS,
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PATRICK MARTELLINI.



Étaient présents :

M. MARTELLINI Patrick – Mme BRÉMOND Danièle – M. COMBE Gérard – Mme FIGUIÈRE Delphine – M. BERTRAND Philippe – Mme CARMONA Édith – M. ORSINI Philippe – Mme BAGUE Amandine – M. VILLARD René – M. FIAERT Claude – Mme BOURG Brigitte – Mme AURRIC Bernadette – M. DÉORSOLA Jean-Paul – M. PAUL Gérard – Mme FIGUIÈRE Marie-José – M. ALEGRE Rémi – Mme BONZI Maryse – M. TRABUC Nicolas – M. EYMARD Max – Mme DELAHAYE Fabienne – M. LEDEY Olivier – M. RABELLINO Jean-Marc.

Ont donné procuration :

M. CHATARD Gilles a donné procuration à Mme BRÉMOND Danièle Mme FONTAINE Sonia a donné procuration à M. COMBE Gérard Mme DECAYEUX Martine a donné procuration à M. MARTELLINI Patrick M. VIVOS Patrick a donné procuration à M. LEDEY Olivier Mme COSSERAT Sandrine a donné procuration à M. FIAERT Claude

Absent:

M. ROCHAT Jacques



Mme FIGUIÈRE Delphine a été désignée secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE le 14/84/2015 Application agnèle Elegalite com

Application agrees t-legalite.com 004-240400291-20150414-DC_20150413N024-D

Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Durance du 13 avril 2015. Délibération : DC_20150413N024

OBJET: TAUX DES TAXES LOCALES.

Monsieur le Vice-président délégué aux finances propose à l'Assemblée de reconduire les taux de 2014 selon le détail suivant :

√ Taxe d'Habitation :

6,02 %.

✓ Taxe Foncière Non Bâti :

3,80 %.

✓ Cotisation Foncière des Entreprises :

28,11 %.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Ouï cet expose, et après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, a L'UNANIMITE, approuve ces taux.

	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,		
AFFICHEE LE :	LE 13 AVRIL 2015.		
	FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX/SAINT-A	FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX/SAINT-AUBAN,	
RETIREE LE :	LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS		
	POUR COPIE CONFORME,	(140) m	
	Le Président,	(37 A)	
T _ T _ NT		Corr munauté de Communes MOYENNE	
	di	DURANCE	
NOMENCLATURE N°: 7.2	Patrick MARTELLINI	04160 CHATEAU-ARNOUX Téléphone : 04 92 33 20 00	
/		Télécopie : 04 92 64 29 84	